

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-157

**SERVICE** : Direction Aménagement, Projet de Territoire et Foncier

**OBJET** : Prêt à usage – Emplacements stationnement – ENEDIS – Parcelle BM 116 – VIRIAT (01440)

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n°20-23 en date du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au Conseiller Délégué, Monsieur Jean-Marc THEVENET, dans le domaine des Zones d'Activités Economiques, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment « signer les conventions de location ou de mise à disposition dans le cadre de la conclusion, de la révision et de la résiliation du louage de choses d'une durée n'excédant pas 12 ans » ;

**CONSIDERANT** que la société ENEDIS réalise des travaux importants au poste de Viriat dans le but de fiabiliser le réseau et améliorer la qualité de fourniture d'électricité, et a besoin de stationnements supplémentaires pour ses véhicules le temps des travaux ;

**CONSIDERANT** qu'ENEDIS a sollicité la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse afin d'utiliser la parcelle cadastrée section BM numéro 116, située sur la Commune de Viriat pour stationner ses véhicules le temps de travaux. La Communauté d'Agglomération a répondu favorablement à cette demande ;

## DECIDE

**DE CONCLURE** un prêt à usage avec la société ENEDIS, dont le siège est situé à Courbevoie (92400), Tour ENEDIS – 34 place des Corolles, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représentée par Monsieur Jean-Michel EGRAZ, Maîtrise d'ouvrage Postes Sources, dûment habilité à l'effet des présentes.

Le prêt à usage précise les points suivants :

- La parcelle mise à disposition à l'usage exclusif de la société ENEDIS, d'une surface d'environ 2362 m<sup>2</sup> est située sur la Commune de Viriat (01440), et cadastrée section BM sous le numéro 116.
- Le présent prêt à usage est consenti pour une durée de 2 ans et 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.
- Le présent prêt à usage est consenti à titre gratuit.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 21 aout 2023.

**Pour le Président et par délégation,  
Le Conseiller Délégué**



**Jean-Marc THEVENET**

Délégué aux Zones d'Activités Economiques